



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
la Ville de Montréal-Est tenue virtuellement le 20 janvier 2021 à 19 h
conformément au décret 1020-2020 du 30 septembre 2020 tel que
modifié par l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services
sociaux du 2 octobre 2020**

Présence (s) :

Monsieur Robert Coutu, maire
monsieur le conseiller Alain Dion - district 1
monsieur le conseiller Yan Major - district 2
monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
monsieur le conseiller John Judd - district 4
monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h 02.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

Début : 19 h 14 Fin : 19 h 18

En raison des mesures imposées en vertu du décret 1020-2020 du 30 septembre 2020 tel que modifié par l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions pour qu'elles soient portées à l'attention du conseil.

Des questions ont été reçues du citoyen suivant :

- Monsieur Raymond a fait parvenir une question relativement au point 7.2.

ORDRE DU JOUR

3.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2021
202101-001**

3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 janvier 2021 tel que ci-après reproduit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**
 - 3. ORDRE DU JOUR**
 - 3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 janvier 2021
 - 4. PROCÈS-VERBAL**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2020 et de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020 à 19 h 10
 - 5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances
 - 5.2 Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires du conseiller du district 1, monsieur Alain Dion
 - 6. RAPPORT DES SERVICES**
 - 6.1 Motion du Conseil municipal afin de demander l'implantation d'une station du futur Réseau express métropolitain (REM) de l'Est sur le territoire de la Ville de Montréal-Est au gouvernement du Québec et à la Caisse de dépôt et placement du Québec - infrastructure (CDPQ-Infra)
 - 6.2 Disposition d'équipements informatiques
 - 7. RÈGLEMENT**
 - 7.1 Avis de motion - Règlement décrétant divers travaux municipaux
 - 7.2 Dépôt du projet de règlement PR21-02 - Règlement décrétant divers travaux municipaux
 - 7.3 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 89-2021 - Règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2021 pour modifier l'exigibilité des versements
 - 7.4 Dépôt du projet de règlement PR21-03 - Règlement modifiant le règlement 89-2021 - Règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2021 - pour modifier l'exigibilité des versements
 - 8. CONTRAT**
 - 8.1 Aucun
 - 9. PERSONNEL**
 - 9.1 Aucun
 - 10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**
 - 10.1 Aucun
 - 11. DIVERS**
 - 11.1 Aucun
 - 12. AFFAIRE NOUVELLE**
 - 12.1 Aucun
 - 13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**
 - 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

PROCÈS-VERBAL

4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2020 À 19 H 10

202101-002

4.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2020 et de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020 à 19 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

5.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – Règlement sur l'administration des finances au 13 janvier 2021.

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DU CONSEILLER DU DISTRICT 1, MONSIEUR ALAIN DION

5.2

Le greffier dépose séance tenante la déclaration d'intérêts pécuniaires de monsieur le conseiller Alain Dion.

RAPPORT DES SERVICES

6.

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL AFIN DE DEMANDER L'IMPLANTATION D'UNE STATION DU FUTUR RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN (REM) DE L'EST SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC - INFRASTRUCTURE (CDPQ-INFRA)

202101-003

6.1

Considérant l'annonce du 15 décembre 2020 de la Caisse de dépôt et placement du Québec - infrastructure (CDPQ-Infra) en présence du gouvernement du Québec dévoilant un nouveau projet de Réseau express métropolitain (REM) pour l'est de Montréal.

Considérant que le projet du REM de l'Est, tel que présenté par CDPQ-Infra, prévoit 23 nouvelles stations réparties sur deux axes principaux (une antenne vers le CÉGEP Marie-Victorin et une antenne vers Pointe-aux-Trembles suivant l'axe de la rue Sherbrooke).

Considérant qu'aucune station n'est présentement prévue le long de la rue Sherbrooke sur le territoire de Montréal-Est entre la station "Contrecoeur" et "St-Jean-Baptiste", soit sur une distance de près de 4 kilomètres, malgré le potentiel unique de redéveloppement territorial des friches industrielles laissées vacantes par le démantèlement de deux raffineries.

Considérant la vision de développement économique pour le secteur industriel de la Pointe-de-l'Île (SIPI) élaborée par le service économique de l'agglomération de Montréal qui fait état du besoin de la mise en place d'un mode de transport collectif structurant dans l'est de Montréal.

Considérant que la vision pour le SIPI précise que les terrains industriels vacants doivent être considérés en tant que "pôle de destination majeur, une destination en soi et pas seulement un point de passage".

Considérant que des terrains visés par la vision de redéveloppement du SIPI à Montréal-Est sont directement adjacents à l'emprise de la rue Sherbrooke sur l'axe prévu par le REM de l'Est et qu'un développement de parcs d'activités de type TOD (transit oriented development) permettrait de maximiser le potentiel de développement économique en mettant l'emphase sur la mobilité durable des travailleurs.

Considérant que la planification d'une station située stratégiquement à proximité des terrains à redévelopper à Montréal-Est constituerait un levier de développement économique sans précédent.

Considérant que la Ville de Montréal-Est souhaite que le REM s'arrête sur son territoire afin de répondre aux besoins identifiés en matière de transport collectif pour notre territoire.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De demander au gouvernement du Québec et à la Caisse de dépôt et placement du Québec - infrastructure (CDPQ-Infra) que soit implanter une station du futur Réseau express métropolitain (REM) de l'Est sur le territoire de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

202101-004

6.2

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de procéder à la disposition de tout son équipement informatique désuet ou qui ne fonctionne plus.

Considérant que ces équipements sont obsolètes ou n'ont plus de valeur marchande.

Considérant qu'il n'y a aucun organisme à Montréal-Est qui recycle le matériel informatique.

Considérant que l'Association de recyclage Électronique (ERA) est un organisme qui encourage l'insertion sociale, le réemploi, le recyclage écologique et la destruction de disques durs, de cellulaires et de cassettes de sauvegarde et qui récupère gratuitement les équipements informatiques.

Considérant que du matériel avait déjà été offert à l'École St-Octave, mais que cette dernière n'était pas intéressée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser la Direction des services administratifs et de l'informatique à se départir de ses équipements informatiques désuets ou non fonctionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

7.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX MUNICIPAUX

202101-005

7.1

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement décrétant divers travaux municipaux.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR21-02 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX MUNICIPAUX

202101-006

7.2

Monsieur le conseiller Claude Marcoux dépose le projet de Règlement PR21-02 - Règlement décrétant divers travaux municipaux.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 89-2021 - RÈGLEMENT SUR LES TAXES ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2021 POUR MODIFIER L'EXIGIBILITÉ DES VERSEMENTS

202101-007

7.3

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 89-2021 - Règlement modifiant le règlement 89-2021 - Règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2021 pour modifier l'exigibilité des versements.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR21-03 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 89-2021 – RÈGLEMENT SUR LES TAXES ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2021 – POUR MODIFIER L'EXIGIBILITÉ DES VERSEMENTS

202101-008

7.4

Madame la conseillère Anne St-Laurent dépose le projet de règlement PR21-03 - Règlement modifiant le règlement 89-2021 – Règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2021 – pour modifier l'exigibilité des versements.

CONTRAT	8.
PERSONNEL	9.
AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS	10.
DIVERS	11.
AFFAIRE NOUVELLE	12.
PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS	13.

Début : 19 h 30 Fin : 19 h 56

En raison des mesures imposées en vertu du décret 1020-2020 du 30 septembre 2020 tel que modifié par l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions pour qu'elles soient portées à l'attention du conseil.

Des questions ont été reçues des citoyens suivants :

- Madame Diane Blais
- Monsieur Frederik T. Bastarache-Ouellette

LEVÉE DE LA SÉANCE 202101-009	14.
--	-----

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 19 h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier